

Formulaire d'inscription au concours de girouettes et vire-vents

LE CONCOURS

Les participants au concours sont encouragés à pré-enregistrer autant de pièces qu'ils le désirent. Il n'y a pas de frais de participation pour le concours. Un numéro sera assigné à chaque pièce exposé de façon à cacher l'identité du participant jusqu'à la remise des prix. À votre arrivée, vos numéros pour vos pièces seront disponibles au comptoir d'enregistrement du Festival.

Il y a six catégories de prix qui seront décernés :

- Prix coup de cœur du public : Les participants au Festival seront appelés à voter pour le gagnant de leur choix. Toutes les pièces exposées sont éligibles pour cette catégorie. Ce prix est de \$150.

Les autres prix seront attribués par un jury indépendant.

- Premier prix girouettes : Ce prix est de \$150.
- Deuxième prix girouettes: Ce prix est de \$100.
- Premier prix vire-vents : Ce prix est de \$150.
- Deuxième prix vire-vents : Ce prix est de \$100.
- Prix jeune patenteux : Pour favoriser la relève, cette catégorie est limitée aux jeunes de moins de 16 ans. Trois prix de \$50 seront remis.

Les prix seront remis lors de la clôture du festival. Les prix seront attribués en fonction des critères suivants :

- Originalité, naïveté et spontanéité des pièces
- Ingéniosité des pièces
- Utilisation de matériaux récupérés
- Esthétisme des pièces (aspect visuel, couleur, attrait, forme)
- Appréciation coup de cœur des membres du jury

Des bénévoles assureront durant le jour la sécurité des pièces exposés. Toutefois, les participants demeurent responsables de leurs œuvres. Notez qu'il vente parfois fort à St-Ulric !

Les inscriptions doivent parvenir avant le 21^r juillet 2017

Règles de participation :

- Présenter des pièces réalisées par vous-même.
- Ne pas être une entreprise commerciale fabricant des girouettes ou vire-vents en série.
- Installer, sur le terrain prévu à cet effet par le Festival, une ou des pièces pour la durée du Festival.
- Accepter d'exposer vos pièces sous votre entière responsabilité.
- Accepter de ne pas démonter, livrer des pièces vendues avant la fin du Festival.
- Idéalement être disponible sur place lors du Festival.
- Accepter de ne pas identifier vos pièces avec votre nom jusqu'à la fin du choix du jury en apposant sur vos pièces le numéro fourni par le Festival.
- Accepter que des photos de vous et de vos pièces soient publiées, entre autre, sur le site internet du Festival.
- Vos pièces doivent être autoportantes, (minimum 1.2 mètres soit quatre pieds du sol), prêtes pour l'installation sur le site et pouvoir supporter les conditions météorologiques.

NOTE : Les artistes qui ne seront pas présents lors du Festival doivent faire parvenir leur pièce au Festival à leurs frais avant le 21 juillet 2017. La récupération des œuvres devra s'affecter au frais de l'artiste au cours de la semaine du 31 juillet.

Informations du participant

Retourner le formulaire à: Festival de sculptures d'art populaire de Saint-Ulric, Concours de girouettes et vire-vents, 128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric, Québec, Canada, G0J 3H0, Courriel: info@Festivalsculptureartpopulaire.com

Nom du participant:

Date:

Nom

Prénom

H.I.F

Adresse:

Rue

Appartement

Ville

Province/État

Code postal

Pays

Téléphone

Courriel

Age

Pièce #1 (Brève description, taille, poids, etc)

Pièce #2 (Brève description, taille, poids, etc)

Pièce #3 (Brève description, taille, poids, etc)